La France est-elle vraiment le pays d'Europe où les impôts et taxes sont les plus lourds ?

bastamag.net/La-France-est-elle-vraiment-le-pays-d-Europe-ou-les-impots-et-taxes-sont-les

Rachel Knaebel, Bastamag, 10 avril 2019



C'est une rengaine lancée par le Mouvement des entreprises de France (le Medef), reprise par une partie des éditorialistes : la France serait le pays le plus imposé d'Europe. « Je comprends les problèmes de pouvoir d'achat mais le problème, c'est d'abord les impôts et les taxes et malheureusement aucun gouvernement depuis trente ans n'a baissé les impôts », avait ainsi affirmé le « patron des patrons », Geoffroy Roux de Bézieux, sur les ondes de France Inter le 7 décembre, alors que le mouvement des gilets jaunes prenait de l'ampleur. « Le problème, ce n'est pas dans les entreprises qu'il se pose, c'est un problème de révolte fiscale (...) Les Français sont étranglés. Chaque fois que l'on crée un euro, ce sont 47 centimes qui vont à l'État, aux régimes sociaux, aux collectivités locales », poursuivait-il. Le Medef ne veut surtout pas d'augmentation des salaires, l'une des revendications de l'actuel mouvement social. Dans la même interview, le président du Medef trouvait qu'un Smic augmenté de 55 euros était déjà bien assez. Cette défiance vis-à-vis de l'impôt – et donc des dépenses publiques – a été reprise par le gouvernement lors du lancement du grand débat national avec un questionnaire très orienté puis par les conclusions qu'en a tirées le Premier ministre Edouard Philippe, qui y décèle « une immense exaspération fiscale », lors de son discours du 8 avril.

Afin de réduire le déficit public de la France qui dépense plus qu'elle no gagne, pensez-vous qu'il faut avant tout : (1 seule réponse possible)	
Réduire la dépense publique	Augmenter les impôts
Faire les deux en même temps	Je ne sais pas
	gagne, pensez-vous qu'il faut ava

(Organisation de coopération et de développement économiques) publiait son rapport statistique annuel sur les recettes publiques des États. Dans ce passage en revue des ressources budgétaires issues des impôts et des cotisations sociales des pays membres de l'organisation (l'Europe, ainsi que les États-Unis, l'Australie, la Corée du Sud ou la Nouvelle Zélande), la France est en effet présentée comme le pays d'Europe où les recettes fiscales et de cotisations sociales représentent, en 2017, la plus grande part comparée au produit intérieur brut (PIB, la richesse produite). L'ensemble de l'argent des impôts et des cotisations sociales récolté dans l'année y équivaut à 46,2 % du PIB. Le Danemark arrive juste derrière, à 46 % puis la Suède (44 %) et l'Italie (42,4 %). Les Pays-Bas et la Grèce sont autour de 39 %, et l'Allemagne à 37,5 % [1].

Les cotisations, plutôt du salaire différé que des impôts

À y regarder de plus près, toutefois, ces comparaisons ne sont pas aussi évidentes. D'abord, les cotisations sociales, qui entrent dans ce calcul, ne sont pas des impôts aux sens propre. L'Unedic, la caisse qui gère l'assurance chômage, le rappelle : « Les allocations chômage sont financées par des cotisations prélevées sur les salaires bruts. Ce ne sont donc pas les impôts qui financent les allocations chômage. » Les cotisations prélevées sur les salaires, qu'elles soient patronales ou salariales, sont une partie du salaire utilisée pour financer les systèmes de protection sociale. Il s'agit en fait d'un « salaire différé », que l'on perçoit une fois à la retraite ou en cas d'impossibilité de travailler (maladie, accident, chômage, congé maternité).

Ces sommes sont donc prélevées pour être reversées ensuite, selon un système de solidarité, lorsque le travailleur ne peut pas travailler ou n'a pas d'emploi [2]. C'est ce modèle qui est attaqué par le gouvernement, qui supprime et allège progressivement ces cotisations sociales : sur les heures supplémentaires, sur les bas salaire... Depuis octobre dernier, les cotisations chômage salariales ont été supprimées. Le manque à gagner est pour l'instant compensé par la CSG (contribution sociale généralisée), un impôt, qui dépend directement du budget de l'État. En basculant ainsi le financement des caisses de protections sociales directement sur le budget de l'État, le risque est grand de voir ensuite le système raboté au nom des économies budgétaires.

Impôt sur le revenu : plus bas en France qu'en Allemagne

La place de la France en termes de niveau d'imposition varie en fait largement selon le type de prélèvement concerné. Si l'on regarde l'impôt sur le revenu des personnes physiques, donc hors impôts sur les bénéfices des entreprises, la France arrive – avec des recettes fiscales équivalentes à 8,56 % du PIB – derrière le Royaume-Uni (9,1 %), l'Allemagne, l'Italie et la Norvège (qui sont à plus de 10 % sur ce type d'impôts), la Belgique et la Finlande (à plus de 12 %), la Suède (13 %), et très loin du Danemark (plus de 24,5 %) [3].

Concernant l'imposition sur le travail, l'OCDE mesure le rapport entre le montant des impôts payés par un travailleur salarié dit « moyen » (célibataire, dont la rémunération équivaut à 100 % du salaire moyen) et sans enfant et les coûts totaux de main-d'œuvre qu'il représente pour son employeur [4]. Là encore, la France (à 47,6 %) arrive derrière la Belgique (plus de 53%), l'Allemagne (49,6 %) et l'Italie (47,7%) [5].

L'impôt sur les sociétés sous la moyenne de l'OCDE

Même chose en ce qui concerne les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés, donc sur les bénéfices des entreprises, qui équivalent à 2,35 % du PIB en France. L'hexagone se situe ainsi sous la moyenne de l'OCDE (2,93 %), loin derrière la Belgique et la Norvège (plus de 4 %), derrière le Danemark (plus de 3 %), le Portugal, les Pays-Bas, la Slovaquie ou même le Royaume-Uni... [6]. Autant de pays où les taux d'imposition sur les sociétés varient : de 33,9 % en moyenne en Belgique, 22 % au Danemark, 23 % en Norvège, 21 % au Portugal, aux Pays-Bas et en Slovaquie...

En France, le gouvernement a décidé l'an dernier d'une baisse progressive de cet impôt de 33,3 % (en 2016) à 25 % (en 2022). Les entreprises – en particulier les plus grandes – y bénéficient en outre d'exonérations considérables, telles le Crédit impôt recherche (CIR, plus de 6 milliards donnés aux entreprises en 2017), ou le CICE (21 milliards en 2018).

30 ans de baisse d'impôts pour les plus riches

Le Medef continue pourtant de prétendre que les entreprises paient trop d'impôts. En fait, les baisses d'impôts pour les entreprises et les plus riches se succèdent en France depuis plus de dix ans. En 2006, une réforme fiscale réduit la taxe professionnelle et crée un « bouclier fiscal » qui plafonne l'imposition globale d'un contribuable à 60 % de ses revenus. En 2007, Nicolas Sarkozy a fait adopter une loi qui réduit l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et la taxation des successions, c'est-à-dire des héritages. Depuis, l'ISF a été supprimé par Emmanuel Macron.

Le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu, pour les contribuables les plus aisés, baisse aussi depuis 30 ans : il était à plus de 60 % au début des années 1980, plus de 50 % jusqu'en 2000, puis passé à 48 % en 2005. Il est aujourd'hui de 45 % pour les revenus de plus de 153 000 euros annuels. À chaque fois, ces réformes impliquent une baisse des recettes fiscales de l'État. « Entre 100 et 120 milliards d'euros de recettes fiscales ont ainsi été perdues pour le budget général de l'État entre 2000 et 2010 », soulignait en 2016 le député communiste Nicolas Sansu dans un rapport parlementaire.

Soutenez l'indépendance de Basta! en faisant un don.

Concernant les impôts sur les biens et services – la TVA par exemple, qui demeure un impôt inégalitaire puisque tout le monde la paie au même taux –, la France, est - avec plus de 11 % du PIB - proche de la moyenne de l'OCDE, derrière plusieurs pays qui sont eux-mêmes très différents en termes de richesses et de systèmes de protection sociale (Estonie, Danemark, Hongrie, Grèce, Finlande...) [7].

Évaluer cotisations et impôts au regard de ce qu'ils financent

Alors pourquoi la France est-elle en tête en matière de recettes fiscales rapportées au PIB ? Il existe en fait deux types de recettes classées comme fiscales par l'OCDE sur lesquelles la France arrive effectivement à la première place en Europe. Le pays est d'abord champion d'Europe en ce qui concerne l'imposition du patrimoine, c'est à dire notamment la fortune. En 2017, cette recette représentait 4,3 % du PIB. C'était avant la suppression de l'ISF et sa

transformation en impôt sur la fortune immobilière (IFI), qui ne prend plus en compte le patrimoine financier (actions...). Les recettes de l'imposition du patrimoine ne représentaient en 2017 que 3,5 % du PIB en Belgique, 2,5 % Italie, et un 1 % seulement en Allemagne. Ce qui est peu étonnant lorsque l'on sait qu'il n'existe plus d'impôt sur la fortune en Allemagne depuis 1997. Le retour de cet impôt est d'ailleurs une revendication de longue date du parti de gauche allemand Die Linke.

L'autre prélèvement sur lequel la France est première en Europe, concerne justement les cotisations sociales : 16,8 % du PIB en France, contre 14,2 % en Allemagne, 13,8 % aux Paysbas, 12,8 % en Italie. Là encore, c'était avant la suppression des cotisations chômage salariales en 2018 et les divers allègements de cotisations décidées pour 2019. Pourquoi cette première place ? Les cotisations alimentent un système de protection sociale plus protecteur pour les salariés que chez nombre de nos voisins. Par exemple, un salarié licencié peut bénéficier de l'assurance chômage pendant deux ans, contre seulement un an en Allemagne.

Par ailleurs, les allocations familiales sont aussi versées par les caisses de sécurité sociale, et presque totalement financées par les cotisations. À l'inverse, en Allemagne, les prestations familiales sont directement financées par l'État, pas par les cotisations sociales. Le système de retraite diffère aussi dans les deux pays. En Allemagne, l'âge légal de départ en retraite est de 65 ans (avec des possibilités de partir à 63). En France, il est de 62 ans – après avoir été longtemps à 60 ans. Mais pour combien de temps encore, si le gouvernement décide, en suivant le Medef, de supprimer toujours plus de cotisations qui financent ce système ? Cela pour mettre en scène une augmentation du pouvoir d'achat, mais sans augmenter en réalité les salaires.

Les dépenses publiques baissent, pas les intérêts de la dette

De même, les impôts français viennent financer des services publics, comme l'école publique gratuite dès 3 ans, des universités, des hôpitaux... Mais les gouvernements successifs suppriment des postes par milliers dans les administrations (plus de 800 suppressions de postes prévues par exemple à Pôle emploi pour 2019), à l'Éducation nationale (1800 suppressions annoncées pour 2019), ou remettent en cause les faibles frais d'inscription des universités. Le gouvernement a ainsi annoncé vouloir faire bientôt payer les étudiants étrangers hors Union européenne plusieurs milliers d'euros annuels, de 2770 à 3770 euros par an, pour pouvoir étudier en France... « La baisse des dépenses publiques », est l'un des objectifs affichés du programme « Action publique 2022 », mis en place par l'actuel gouvernement l'an dernier.

Dans le même temps, l'État français continue à payer des dizaines de milliards d'euros par an pour rembourser la dette publique et ses intérêts. Les intérêts de la dette française représentent plus de 41 milliards d'euros dans le budget 2018. Aujourd'hui, les taux sont encore assez bas. Mais au début des années 2000, l'État français empruntait sur le marché des obligations – les titres de dette des États – à plus de 4%, voire à 6 % dans les années 1990. De même, l'assurance chômage, dont le système de financement est de plus en plus ébranlé par la baisses des cotisations, doit recourir à l'emprunt sur les marchés financiers. Sa

dette dépassait les 33 milliards d'euros fin 2017. L'Unedic a versé sur les cinq dernières années deux milliards d'euros d'intérêts à ses créanciers sur les marchés. Créanciers qui sont probablement, au final (pour ceux qui se trouvent en France) les mêmes qui profitent des baisses d'impôts. En 2015, un audit citoyen de la dette publique - élaboré par un collectif alliant économistes et citoyens engagés évoquait la possibilité de mettre en place un « impôt exceptionnel progressif » sur les 1% les plus riches, dont les recettes serviraient à rembourser une partie de la dette de l'État. L'idée d'un tel impôt exceptionnel avait aussi été émise par l'économiste Thomas Piketty [8]. Un tel impôt ferait sûrement encore remonter la France dans les classements des pays « les plus imposés », et hérisserait très probablement le Medef. Mais il ne toucherait que les plus riches, sans mettre en danger notre système de protection sociale. Quel est, au fait, le pays de l'OCDE où les impôts et cotisations sont les plus bas ? C'est le Mexique, avec seulement 16,2 % de recettes fiscales. Un paradis ? Pas vraiment. Le pays figure parmi les pays développés qui connaît le taux d'homicides le plus élevé : il y a, proportionnellement à la population, 30 fois plus de meurtres au Mexique qu'en France – et un taux de pauvreté qui y est deux fois plus élevé [9].

Notes

- [1] Voir le graphique ici.
- [2] Lire à ce sujet cet <u>article</u> de Bernard Friot « La cotisation, levier d'émancipation », dans *Le Monde diplomatique*, février 2012.
- [3] Voir les chiffres <u>ici</u>.
- [4] L'OCDE appelle cela le « coin fiscal ».
- [5] Voir les données ici.
- [6] Voir les données ici.
- [7] Voir les données ici.
- [8] Dans Le Capital au XXIe siècle, p. 889.
- [9] 0,6 homicide pour 100 000 habitants en France, 17,9 homicides pour 100 000 habitants au Mexique, selon les <u>chiffres</u> de l'OCDE.